



# BREVET DES MÉTIERS D'ART DU BIJOU ET DU JOYAU

**AGE LIMITE DE CANDIDATURE : 22 ANS en  
2021**

## DÉFINITION

Le titulaire du BMA du bijou saura allier tradition, innovation et créativité. Le BMA du bijou se décline en plusieurs spécialités :

– **Le bijoutier-joaillier** réalise d'après un dessin donné, des bijoux en métaux précieux (bijouterie or ou argent) ou en métal commun (bijouterie fantaisie) ainsi que des objets de parures (métaux précieux et cire) mettant en valeur les pierres précieuses, les pierres fines, les pierres ornementales ou les perles.

– **Le sertisseur** ajuste et enchâsse les pierres sur des métaux précieux.

– **Le polisseur** donne la brillance et l'éclat final au bijou.

Le titulaire du BMA du bijou procède à la fabrication et peut à terme encadrer une équipe de production. Il assure le lien avec les fournisseurs extérieurs en fonction des besoins de l'atelier. Il veille également à la conformité et à la qualité des produits finis et au respect des délais.

Il sera amené à évoluer au sein d'entreprises de bijouterie-joaillerie en majorité artisanales. Les pièces réalisées vont de la pièce unique de haute joaillerie à la bijouterie or ou argent et au bijou de mode.

## ÉTUDES

Environ 33h de cours par semaine (un tiers enseignement général et deux tiers enseignement professionnel) et 12 semaines de stage réparties sur les deux années de la formation.

## CONDITIONS D'ADMISSION

La section bijouterie recrute prioritairement ses élèves de CAP ATBJ mais il peut rester des places disponibles pour des candidats venant d'autres établissements. Les dossiers sont à télécharger sur [www.ecole-boulle.org](http://www.ecole-boulle.org)

## POURSUITE D'ÉTUDES

Si les titulaires du BMA du bijou entrent le plus souvent dans la vie active, ils peuvent également poursuivre leurs études, en préparant notamment le Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DN MADE) qui équivaut à une licence.

*L'École Boulle est un établissement public.*

*Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension.*

*Cette formation ouvre droit à la bourse nationale de lycée : A  
DEMANDER A L'ÉTABLISSEMENT ACTUEL.*